

le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou l'un quelconque de ses ministères et le gouvernement du Canada ou l'un quelconque de ses ministères, relativement à la situation de la navigation sur les Grands lacs et la tutelle projetée des syndicats des marins canadiens depuis le 6 juillet 1963.

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) m'a demandé si je voulais bien remettre à plus tard cette motion. Il me fait plaisir d'accéder à sa demande à la condition toutefois qu'elle ne perde pas son rang.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: D'accord?

Des voix: D'accord!

CORRESPONDANCE ENTRE LA GENDARMERIE ROYALE
DU CANADA ET L'«ALERT SERVICE»

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le bureau du commissaire de la G.R.C. ou celui de la Direction «D» et l'Alert Service (Majorie Lamb, C.P. 173, Station «Q», Toronto (Ont.)) depuis le 1^{er} juin 1961.

—Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice ayant donné à entendre que le gouvernement n'est pas disposé à me fournir les renseignements que j'ai ainsi demandés, je voudrais démontrer pourquoi il importe que je les obtienne. Le mieux à faire, pour commencer, c'est peut-être de vous lire l'autodescription de l'Alert Service. Voici donc le document en question, dont l'en-tête est le suivant: «Alert Service, 1047, rue Yonge, Toronto 5 (Canada); fondatrice et directrice: Marjorie Lamb». Sous la rubrique «fonctions», il est dit:

L'Alert Service a pour fonction de tenir les Canadiens exactement et constamment au courant des politiques et des activités du communisme ainsi que de concevoir et de propager des moyens efficaces de combattre les opérations que les communistes mènent au gré jour au Canada.

Sous la rubrique «origines», on lit ceci:

L'Alert Service a été mis sur pied en 1950 à la demande des Canadiens afin de fournir des renseignements authentiques sur l'activité communiste au Canada. Depuis lors, il est devenu un service consultatif et d'informations reconnu sur le plan national et international qui aide les Canadiens à se préparer à affronter la propagande et les efforts d'infiltration des communistes.

Sous la rubrique «financement», on lit ceci:

Le maintien et l'expansion d'Alert Service ont été et demeurent possible grâce à l'apport bénévole des Canadiens. Les fonds sont gardés en fidécommiss et les livres font l'objet de vérifications comptables. Les dons rendent possible la diffusion de documentation et de renseignements, si nécessaires pour faire face à la menace que représente le communisme pour la liberté.

Ceci est daté de janvier 1963. Je voudrais citer des extraits d'une autre publication d'Alert Service, également sous la même rubrique, où l'on peut lire:

Le communisme et vous. Il vous incombe personnellement de faire échouer les tentatives communistes. Parce que le but avoué du parti communiste, peu importe ce qu'il affirme actuellement, c'est de renverser notre système de gouvernement. L'activité des communistes au Canada est l'affaire de la Gendarmerie royale du Canada, organisme chargé de faire respecter la loi et d'assurer la sécurité nationale. Il est de son devoir de savoir ce que font les communistes. Par conséquent, elle est heureuse de recevoir n'importe quel renseignement sur les agissements des communistes. A l'égard de toute violation des lois canadiennes, par exemple le sabotage et la sédition, elle traite les communistes comme tous les autres criminels. Il importe que tous les Canadiens sachent qu'aux termes des règlements en vigueur, la Gendarmerie royale du Canada n'est pas chargée de donner des renseignements sur les communistes et leurs activités. Dans le domaine de l'infiltration communiste des idées et de la guerre psychologique, quand nous ne sommes en guerre contre aucun pays, sa tâche n'est pas d'agir mais de surveiller et d'être au courant. Par exemple, elle ne prend aucune mesure contre les communistes qui tentent de s'infiltrer dans les syndicats ouvriers, les Églises ou les organismes bénévoles, ou qui tentent de se faire élire à un poste de l'État. Voir à ce que les communistes n'atteignent pas leurs objectifs dans ce domaine, c'est la tâche que tout Canadien loyal doit assumer volontairement.

A mon sens, cela démontre sans équivoque quels sont les objectifs de l'Alert Service. C'est un service bénévole soutenu, semble-t-il, par des cotisations volontaires. Cet organisme fondé il y a 13 ans vise surtout à persuader les Canadiens d'apporter de plein gré leur concours pour qu'on comprenne et qu'on combatte la menace communiste au Canada dans ses manifestations au grand jour. Aux termes de sa propre propagande, cet organisme encourage les gens à collaborer avec la Gendarmerie royale du Canada, laissant entendre que tout citoyen qui peut avoir des renseignements ou des soupçons devrait en informer la Gendarmerie royale.

J'aimerais consigner au compte rendu une question que j'ai posée l'an dernier. Il s'agit de la question n° 1288, à laquelle une réponse a été donnée le 30 janvier 1963, comme en fait foi la page 3407 du hansard. La question était ainsi formulée:

La Gendarmerie royale du Canada est-elle au courant des buts de l'Alert Service, case postale 173, Station Q, Toronto? Dans le cas de l'affirmative, la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle coopéré de quelque façon avec ledit Service, en lui fournissant soit des conseils, soit des fonds?

Et voici la réponse qui y était donnée:

La Gendarmerie royale du Canada est au courant des buts de l'Alert Service et a collaboré avec ce service, comme elle le fait avec toute agence de nouvelles digne de confiance. Elle ne lui a pas accordé de fonds.

Cela revient à admettre que la Gendarmerie royale connaît l'existence de l'Alert